

### **1° Détail des prestations :**

L'entreprise CPSI France propose dans le cadre géographique de la région Rhône-Alpes :

- Installation (matériel, logiciel...) avec configuration du produit installé.
- Vente de matériel et de logiciel suivi d'installation et configuration.
- Dépannage (idem...)
- Création de site internet
- info & infra gérance
- Maintenance pour les professionnels et particuliers
- Sécurité des ordinateurs (virus, Spam, anti-hacking, firewall logiciel comme matériel)
- Test de sécurité : test d'intrusion sur système déjà en place, sur réseaux,
- Formation logiciel et informatique général.
- Maintenance, réglage sur produits « brun et blancs » (TV, DVD, Lave-linge...)

L'entreprise peut, à la demande du client emporter les pièces changées sans que celui puisse prétendre à paiement de ces dernières.

L'entreprise n'intervient pas plus d'une heure trente sur site, pour toutes prestations supérieures en temps, un nouveau rendez vous doit être pris ou alors le matériel peut être emporté à la demande du client par l'entreprise. Restitution du matériel sous 48 heures.

L'entreprise intervient sur les PC et Mac et sur les systèmes d'exploitation Windows et linux, Mac O.S ou autres...

Toutes demandes complémentaires de prestation ou de vente de produits au présent devis feront l'objet d'un avenant où à la rédaction d'un autre devis.

### **2° Modalités de paiement**

Les modes de paiement acceptés sont : chèques, espèce, CB sur site sécurisé.

Lors de l'achat de forfait dépassant les 200 euros, facilité de paiement en deux fois par chèques encaissables à la commande et 1 mois après.

Toute demi-heure entamée sera facturée pour les dépannages et prestation de services. Le point de départ de l'intervention étant spécifié sur le devis.

Les diagnostics sont facturés à hauteur de 20 euros s'ils ne sont pas suivis d'intervention immédiate de la part de l'entreprise.

### **2 Bis : Le prix :**

Le prix inscrit dans le devis s'entend des prestations détaillées majorées du prix des pièces de rechange sans que soit pris en compte les suppléments demandés par le client qui feront alors l'objet d'un avenant au présent devis.

### **3° Incident de paiement**

Les sommes sont dues après diagnostic lorsque l'intervention a exécuté n'est pas immédiate (nouveau rendez vous). Lors d'intervention immédiate le prix est du une fois celle ci réalisée.

En cas d'incident de paiement, L'entreprise se réserve le droit d'user de tous moyens juridique afin de recouvrir les sommes dues après avoir formulé une lettre de relance et une mise en demeure restés infructueuses. Les sommes engagées pour le recouvrement des dettes seront mises à la charge du client débiteur (frais et dépenses de justice, LRAR...)

De même, les retards de paiement donneront lieu à une majoration de la somme due au principal à hauteur d'une clause pénale d'un montant de 10% par semaine de retard à compter de la réception de la lettre de mise en demeure.

### **4° Responsabilité**

L'entreprise CPSI France ne pourra être tenu responsable de la non exécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations (retard, non réalisation...) en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté.

Lors des tests de sécurité d'un système informatique, l'entreprise CPSI FRANCE pourra mener des tentatives d'intrusion de ce dernier. En aucun cas ces tentatives d'intrusion ne saurait être retenues comme engageant la responsabilité pénale de l'entreprise et de ses représentants. Le client sera informé de toute tentative à venir.

Il sera demandé au client de procéder à une sauvegarde des fichiers et autres contenus avant intervention du prestataire. A défaut l'entreprise ne saurait être tenu responsable de la perte de données ou autres suites à son intervention.

### **5° Droit de rétention et clause de réserve de propriété**

L'entreprise pourra en cas de non paiement total des sommes dues exercer son droit de rétention sur le matériel qui lui aura été confié. De la même manière, le matériel vendu demeure la propriété de l'entreprise tant que le paiement n'est pas intervenu dans son intégralité.

### **6° Frais de garde**

L'entreprise se réserve le droit de facturer un droit de garde sur le matériel confié et qui n'aurait pas été récupéré au bout d'une semaine après l'intervention. Ces frais de garde seront de l'ordre de 1 euro par jour.

### **7° Confidentialité**

L'entreprise CPSI France s'engage au plus profond respect de son obligation de loyauté contractuelle, notamment dans la non ingérence ainsi que le respect du secret professionnel et de la stricte confidentialité des informations relatives aux matériels et aux documents contenus sur ces derniers.

### **8° Compétence**

Tout litiges, pouvant surgir des différentes relations commerciales a venir ou en cours seront alors soumis à la décision du tribunal de commerce de Lyon.